

Décision directe

Eryma
Contrat de maintenance et services vidéoprotection
Eglise Notre Dame des Mineurs

Le Maire de la ville de WAZIERS, délégué par le Conseil Municipal en vertu d'une délibération en date du 4 juillet 2020, de DOUAI, en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

De reconduire le contrat de maintenance et de services avec la société ERYMA SAS LOISON-SOUS-LENS 133 Route de Lille RN 17 62218 LOISON-SOUS-LENS, pour afin d'assurer la maintenance et les services de vidéo protection installée à l'Eglise Notre Dame des Mineurs à Waziers.

Le montant mensuel s'élève à 300.00 € TTC pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 31 octobre 2023.

La révision de prix est annuelle le 1^{er} janvier de chaque année suivant la formule citée dans l'article 6.7.

Fait à Waziers, le 6 décembre 2022

Le Maire,
Laurent DESMONS

